

Délibération

n° 2025-04

Objet : Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) pour l'année 2025

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance :** Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	20	0	10	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-04-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
 Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
 Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
 Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
 Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

L'activité de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) est entièrement consacrée aux divers domaines d'intervention des centres de gestion. Elle agit en relation avec les institutions nationales en concourant à la préparation des nouveaux dispositifs réglementaires et assure de nombreuses formations à l'attention des personnels de centres de gestion.

De nombreux cadres du centre participent aux différentes réunions et commissions thématiques organisées tout au long de l'année par cette association.

Celle-ci prend en charge les frais de repas des participants aux différentes commissions et les frais de déplacement des membres de son conseil d'administration.

Son activité ne pouvant pas être couverte par les seules ressources de l'association, fondées sur une cotisation individuelle versée par les directeurs et directeurs adjoints, une subvention de fonctionnement est versée annuellement par les centres de gestion adhérents.

La subvention versée en 2024 par le cdg69 était de 2 000 €

Accusé de réception en préfecture
 069-286912019-20250210-2025-04-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2025
 Date de réception préfecture : 19/02/2025

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant l'intérêt de l'action de l'ANDCDG, compte tenu de ses missions qui permettent une mutualisation des connaissances et des échanges entre cdg, il est proposé au conseil d'administration :

Article 1 : d'accorder à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) une subvention de 2 000 € pour l'année 2025.

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-04-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025